

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 5^e SECONDAIRE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages au cours de la présente année scolaire. Veuillez ne considérer que les informations relatives aux cours auxquels votre enfant est inscrit.

Étape	Pondération de l'étape	Période	Transmission des bulletins (au plus tard)
Bulletin Préliminaire	S.O.	S.O.	15 octobre
1	20 %	27 août au 6 novembre	20 novembre
2	20 %	10 novembre au 12 février	15 mars
3	60 %	16 février au 22 juin	10 juillet

	Communication écrite autre que le bulletin	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Français, langue d'enseignement					
Lire (40 %)	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement		✓	✓	
Écrire (50 %)		✓		✓	
Communiquer oralement (10 %)			✓	✓	
Anglais, langue seconde (programme de base)					
Communiquer oralement en anglais (40 %)		✓	✓	✓	
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)			✓	✓	
Écrire des textes (30 %)		✓		✓	
Mathématique CST					
Résoudre une situation-problème (30 %)		✓	✓	✓	
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓	
Mathématique TS					
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓	
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓	
Monde contemporain (100 %)		✓	✓	✓	
Éducation financière (100 %)		✓	✓	✓	
Art dramatique (100 %)		✓	✓	✓	
Éducation physique et à la santé (100 %)		✓	✓	✓	
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓	
MATIÈRES À OPTION					
Chimie					
Pratique (40 %)		✓	✓		
Théorie (60 %)	✓	✓	✓		
Physique					
Pratique (40 %)		✓	✓		
Théorie (60 %)	✓	✓	✓		
Histoire du 20^e siècle (100 %)	✓	✓	✓		
Initiation aux lettres et aux sciences humaines		✓	✓	✓	

Les compétences se développent dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à la discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci.

L'enseignant(e) évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes à l'aide de productions, d'observations et de conversations. Il est à noter qu'à la fin de l'année, les élèves seront soumis à des épreuves uniques ministérielles en français (écrire)

et en anglais, programme de base (communiquer oralement en anglais et écrire des textes) ou programme enrichi (comprendre des textes lus et entendus et écrire des textes).

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape 3.

- Exercer son jugement critique Organiser son travail Communiquer Travailler en équipe

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.